

Projet Pédagogique

secteur des

'MAROTS'

2026/2027

Structures d'accueils
périscolaires et extrascolaire



Développer et valoriser le **vivre-ensemble**, en favorisant :



LA COOPÉRATION

Travailler ensemble
pour atteindre
des objectifs communs.



L'ÉCOUTE

Être attentif
aux autres pour
mieux se comprendre.



LA SOLIDARITÉ

S'entraider et prendre
soin les uns des autres
au quotidien.



LA PARTICIPATION

Donner son avis,
proposer, s'engager
dans la vie du groupe.



LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU GROUPE

Se sentir accepté,
reconnu et fier de faire
partie du groupe.

NOS PUBLICS



L'ACCUEIL
DE LOISIRS
DES MAROTS
(3/12 ans)



LES ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES
Charles Chevalier
Jules Ferry
Preize
Pasteur



SOMMAIRE

➤ Introduction

- Projet Educatif de Territoire.....P 2
- La Convention Territoriale Globale
- Projet Educatif péri et extrascolaire.....P 3
- Projet Pédagogique

➤ Présentation du quartier des Marots

- Caractéristiques du territoire.....P 4
- Les structures périscolaires et extrascolairesP 5
- Caractéristiques du public.....P 6

➤ Constat.....P7

➤ Objectif et évaluation

- Rappel des intentions éducatives de l'organisateur.....P 7
- Objectifs généraux / opérationnels / évaluation.....P 8/9

➤ Organisation des accueils

- Modalités d'accueil / Horaires.....P 10
- Communication.....P 11
- Sécurité.....P 12

➤ Équipe des accueils

- Directeur-coordonateur périscolaire et extrascolaire.....P 13
- animateurP 14

Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (Chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

● Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

● La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

● Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ **Objectifs éducatifs** (extrait du Projet Éducatif) :

-  **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
-  **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
-  **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
-  **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
-  **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

● Le Projet Pédagogique

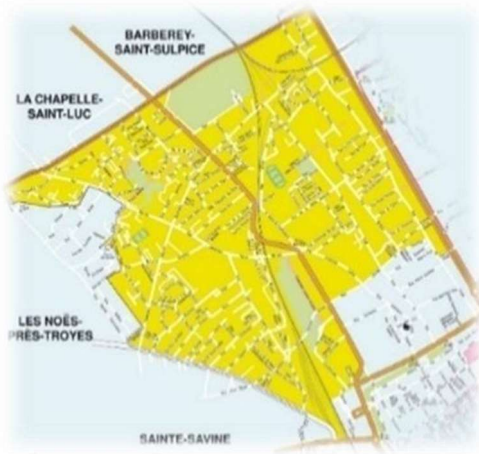
Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes. Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants, proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du quartier des Marots

● Caractéristiques du territoire



Le quartier des Marots avec un paysage urbain et à l'ambiance animée abrite 5250 habitants. Ils sont en majorité des couples et célibataires. Ils sont plutôt jeunes, locataires de leur logement (72%) et ont des très petits revenus (18700 euros par ménage) en dessous de la moyenne nationale. Il y a de nombreux HLM (49%).

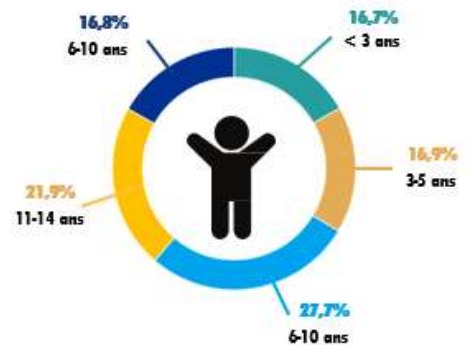
La part de la population au chômage (10.2%) dans le quartier de Marots est supérieure à la moyenne nationale.

Le quartier dispose de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, et de santé.

Les familles troyennes



Répartition des mineurs troyens par tranches d'âge



37,8% des moins de 11 ans sont dans une famille monoparentale

Infrastructures locales :

Source(s) : Insee RP 2021, Etat-Civil 2018-2022



La Maison de quartier



Parc des Marots et ses jeux d'eau



Gymnase Charles Chevalier



Crèche des Marots

● **Les lieux d'accueils périscolaires avec des espaces dédiés du lundi au vendredi (sauf mercredi) et l'accueil de loisirs des mercredi et vacances, du secteur Marots**

https://famille.troyes.fr/Troyes/pdf/fiches/Mon_periscolaire_2025-2026.pdf

Les écoles maternelles



CHARLES CHEVALIER

68, Boulevard Blanqui
03 25 74 80 50

PASTEUR

6, av Marie de Champagne
03 25 74 75 61

PREIZE

153, rue de Preize
03 25 76 01 80



Ma semaine périscolaire en école maternelle
QR code à scanner

JULES FERRY

40 Bis, rue Jean Lacoste
03 25 74 54 48

Les écoles élémentaires



JULES FERRY

7, rue Pierre Murard
03 25 74 70 65

PREIZE

151, rue de Preize
03 25 76 02 23

CHARLES CHEVALIER

16 Bis, rue Maurice Bouchor
03 25 74 75 23



Ma semaine périscolaire en école élémentaire
QR code à scanner

L'accueil de loisirs



Ma journée type à l'accueil de loisirs
QR code à scanner

Accueil de loisirs des Marots

80Bis, rue des Marots
06 04 52 12 51

Capacité de 66 places

Accueil de .3 à 12 ans les mercredis et les vacances (sauf à Noël),
en journée avec ou sans repas.

Espace maternelles



Espace cuisine et bureau



Etage des primaires



Espace pelouse et jeux d'eau



Accueil climatisé



Salle de motricité + dortoir



Espaces primaires et maternelles

● Caractéristiques du public « quartier des Marots »

Les accueils périscolaires et l'accueil extrascolaire du secteur des Marots accueillent principalement des enfants troyens âgés de 3 à 12 ans résidant sur le quartier. Ils sont également ouverts aux enfants issus des communes extérieures, favorisant ainsi la diversité.

Les structures accueillent des enfants aux origines sociales, culturelles et familiales variées, constituant une richesse pour la vie collective et les apprentissages du vivre-ensemble.

Le secteur des Marots bénéficie d'un environnement propice à l'épanouissement des enfants grâce à la présence d'équipements éducatifs, sportifs, culturels et de loisirs de proximité. Les écoles, la maison de quartier, les accueils périscolaires et extrascolaire contribuent à créer un cadre de vie dynamique favorisant les rencontres, la découverte et la participation.

Nos accueils du secteur constituent des espaces éducatifs complémentaires de l'école et de la famille. Ils offrent aux enfants des temps de vie adaptés à leurs besoins, favorisant la socialisation, l'autonomie, la coopération et l'ouverture aux autres à travers des activités variées, ludiques et éducatives.

Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

La Ville de Troyes, dans son PEDT, met un point d'honneur à « **faciliter l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques** ».

Elle a mis en place plusieurs mesures et recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Rappel des caractéristiques du public 3/12 ans

	3-5 ANS	6-12 ANS
Physique	Découverte de son corps /Besoin de se dépenser et de temps calmes /Ne mesure pas sa force /Développe sa dextérité / A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser /Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Ne veut pas ! Non ! Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement /Acquisition du langage /Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi /A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec /Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps /S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur /Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées	Sensible à la justice /Susceptible et sensible /Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses /esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères /Début de la vie en collectivité Début du langage /Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition.

Constats

Au regard du bilan de l'année passée et des réponses recueillies lors des questionnaires d'évaluation de chaque période sur les accueils, il apparaît nécessaire de poursuivre et de renforcer les actions favorisant le vivre-ensemble au sein de nos accueils.

Au cours de l'année, les équipes des différents accueils ont observé certaines évolutions dans la dynamique des groupes d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

Nous avons notamment constaté des difficultés liées à l'écoute, à la communication et à la coopération, ainsi que des comportements parfois agités et une tendance à privilégier des jeux plus individuels. Ces situations peuvent avoir un impact sur la cohésion du groupe.

Ces observations nous amènent à renforcer les actions favorisant le vivre-ensemble et les relations positives entre les enfants.

Nous souhaitons développer davantage l'entraide, la solidarité et l'esprit de groupe.

Une attention particulière sera portée à l'écoute, au respect de chacun et à la communication bienveillante.

Des temps d'échange et des activités coopératives seront mis en place afin de permettre à chaque enfant de trouver pleinement sa place au sein du collectif et de s'épanouir dans le groupe.

Objectifs et évaluation

● Rappel des intentions éducatives de l'organisateur



● Les objectifs pédagogiques 2026/2027 - Evaluation

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Trames des Évaluations
Développer la connaissance de soi et des autres afin de faciliter l'intégration de chaque enfant dans le groupe.	Les enfants participent à des activités favorisant la découverte mutuelle, la reconnaissance des différences et la valorisation de chacun.	Les enfants connaissent le prénom de leurs camarades, s'intègrent dans les activités, expriment leurs goûts, leurs émotions et identifient les qualités des autres.
Favoriser la coopération, l'entraide et la solidarité au sein d'un groupe.	Les enfants réalisent des projets, jeux et défis collectifs nécessitant l'écoute, l'entraide, le partage des rôles et la prise de responsabilités.	Les enfants coopèrent spontanément, s'entraident lors des activités et mobilisent leurs compétences au service d'un projet ou d'un objectif commun.
Encourager la participation et l'expression des enfants dans la vie des accueils	Les enfants sont associés aux choix d'activités, aux projets collectifs et aux temps d'échanges permettant de donner leur avis.	Les enfants formulent des propositions, participent aux prises de décision, s'expriment dans le respect des autres et s'investissent dans les projets du groupe.

- Déclinaisons pour l'accueil de loisirs concernant les maternelles:

-  Découverte des émotions et de l'autre.
-  Apprentissage du partage et des règles de vie.
-  Jeux coopératifs simples.
-  Histoires, marionnettes, activités sensorielles et artistiques collectives.

- Actions concernant les élémentaires :

-  Echanges et désignation d'un porte-parole du groupe
-  Jeux coopératifs.
-  Projets collectifs (exposition, spectacle, journal, défis solidaires...).
-  Participation active à l'organisation et aux décisions de la vie de groupe.

Pour les accueils périscolaires, l'évaluation sera réalisée de manière continue par les équipes d'animation à travers des observations quotidiennes sur l'ensemble des temps d'accueil (matin, pause méridienne, soir). Ces observations permettront d'identifier les évolutions des comportements, des relations entre les enfants et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Afin d'harmoniser le suivi, un questionnaire d'évaluation élaboré par les coordinateurs du projet pédagogique sera transmis aux animateurs à la fin de chaque période. Celui-ci permettra de recueillir les observations de terrain, de réaliser un bilan des actions menées et de mesurer l'évolution des objectifs fixés.

Pour les accueils de loisirs, le même dispositif sera mis en place. Les équipes s'appuieront sur leurs observations tout au long de la période, puis compléteront un questionnaire d'évaluation à la fin de chaque cycle de vacances afin d'établir un bilan, d'identifier les progrès réalisés et d'ajuster les actions pédagogiques si nécessaire.

Cette démarche permettra d'assurer un suivi régulier et cohérent des objectifs du projet pédagogique sur l'ensemble des accueils.

Organisation des accueils

● Modalités d'accueil / Horaires

L'organisation de la semaine de l'enfant à « Mon Périscolaire »

Le matin, avant la classe (7H30 à 8H35) :

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

La pause méridienne (12H à 13H35) :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe où l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité.

Le soir, après la classe (16H30 à 18H15) :

- Soit de **16h30 à 17h00** : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes pour les écoles élémentaires et à ma garderie après l'école pour les maternelles, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire.
- Soit de **16h45 à 17h45** : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire pour les écoles élémentaires.
- Soit de **16h45 à 17h45** : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants scolarisés du **CP au CM2**.
- Soit de **17h45 à 18h15** : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné pour les écoles élémentaires et de **17 h 00 à 18h15** pour les écoles maternelles.

L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »

Ouverture tous les mercredis et à chaque vacance, sauf vacances de fin d'année.

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 12h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) et de **13h30 à 18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 18h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

La restauration collective se trouve à l'école Charles CHEVALIER.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

● Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL.FAMILLE-accueil(troyes.fr)) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.



Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péri et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

● Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant, présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

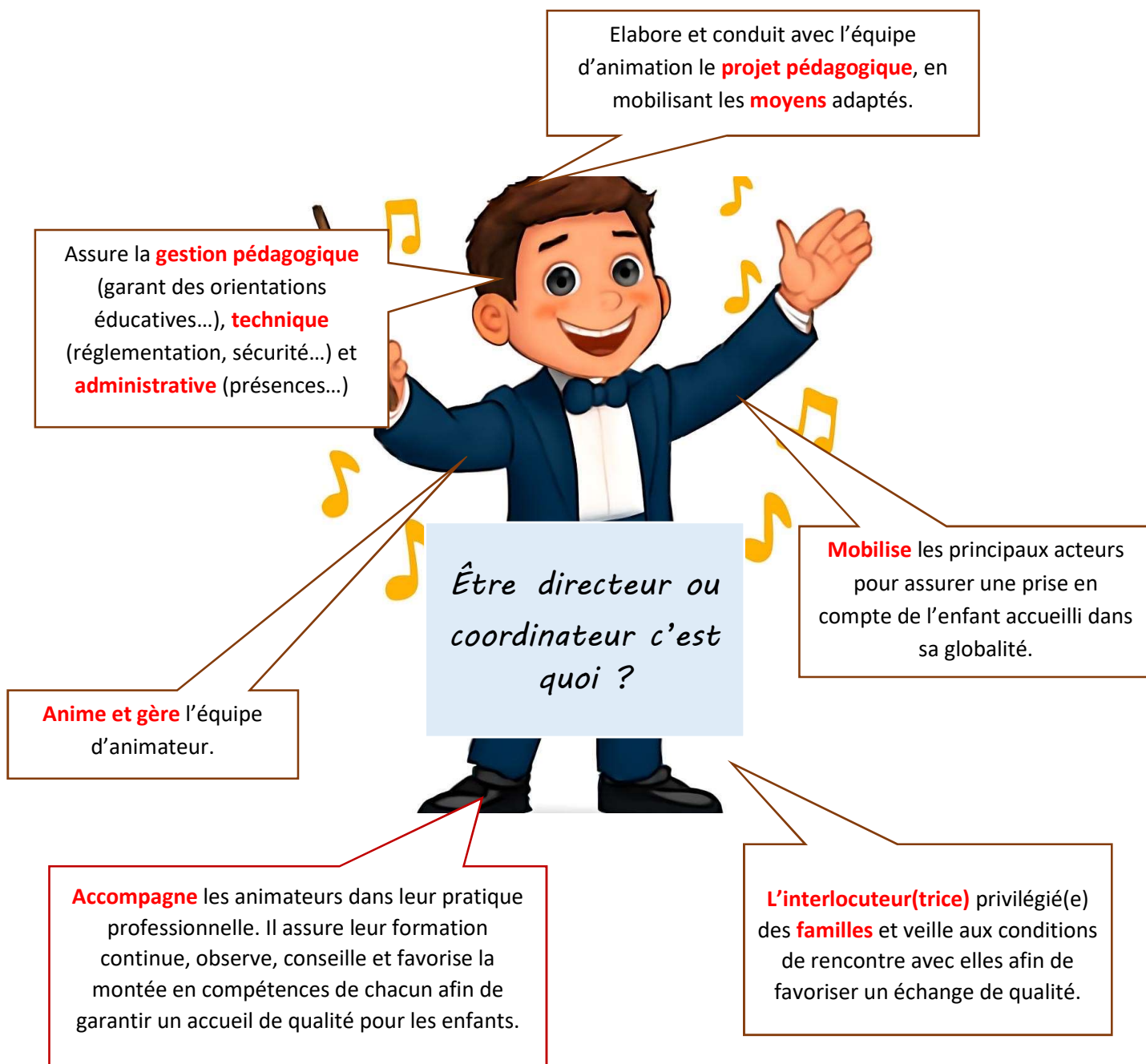
6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

Equipe du périscolaire et de l'extrascolaire

● Directeur-coordonateur

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Périscolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.